

CCE 2023-2910

15 déc.
2023

AVIS

Rapport annuel du Conseil national de la productivité



Blijde Inkomstlaan 17-21 1040 Brussel
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 1040 Bruxelles
T 02 233 88 11
E mail@ccecrb.fgov.be
www.ccecrb.fgov.be

Table des matières

1	Saisine	3
2	L'importance de la productivité et de la compétitivité dans la perspective des transitions écologique et numérique	3
2.1	Productivité, revenus réels et compétitivité.....	4
2.2	Productivité, cohésion sociale et environnement.....	4
2.3	Productivité et finances publiques	5
2.4	Travaux du CCE : Horizon 2030-2050	6
2.5	Coopération entre les niveaux de pouvoir.....	6
3	Constats	7
3.1	Diagnostic national	7
3.2	Diagnostic régional	7
4	Leviers de la productivité et de la compétitivité	8
4.1	Investissements	8
4.1.1	Investir pour assurer les transitions écologique et numérique	8
4.1.2	Accélérer le rythme et l'ampleur des investissements	9
4.1.3	Création du Comité d'étude sur les investissements publics	10
4.1.4	Favoriser les investissements privés	10
4.1.5	Marchés publics	10
4.2	Garantir une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée	11
4.2.1	Augmenter le taux d'emploi et réduire les inadéquations sur le marché du travail	13
4.3	Innovation.....	14
4.3.1	Les politiques publiques en faveur de la R&D	14
4.3.2	Diffusion de l'innovation	15
4.3.3	Dynamisme entrepreneurial.....	15
4.4	Thématiques complémentaires.....	16
4.4.1	Politique industrielle.....	16
4.4.2	Concurrence	17
4.4.3	Dialogue social	17
5	La réforme de la gouvernance économique européenne	18
6	Dialogue avec le CNP et travaux futurs	20
7	Bibliographie	21

1. Saisine

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil national de la productivité (CNP) prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie (CCE), préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport. Le rapport annuel 2023 sur la productivité a été transmis au Conseil central de l'économie le 14 novembre 2023. Ce rapport a pour objectif de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité pour permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et d'identifier les causes éventuelles de son ralentissement.

Le projet d'avis, qui est le résultat des discussions menées au sein de la sous-commission « Conseil de la productivité », a été approuvé en séance plénière le 20 décembre 2023.

2. L'importance de la productivité et de la compétitivité dans la perspective des transitions écologique et numérique

Pour le CNP, la croissance de la productivité constitue le meilleur moyen d'augmenter les moyens financiers nécessaires pour affronter les défis sociétaux auxquels la Belgique fait face (le changement climatique, le vieillissement de la population, la transition numérique, les soins de santé, la mobilité, l'inclusion...). Une croissance de la productivité permet également d'assurer une augmentation durable des revenus de la population.

Le CCE rejoint l'analyse du CNP et souhaite **mettre en évidence le caractère déterminant de la productivité** dans le processus de création de richesse, dans les enchaînements macroéconomiques et dans la réponse aux défis sociétaux et environnementaux. Par ailleurs, le CCE rappelle que notre modèle de développement économique est confronté à des contraintes écologiques et qu'il y a lieu d'encourager autant que possible le découplage entre la croissance économique et l'utilisation des ressources naturelles (en particulier l'utilisation des combustibles fossiles).

Dans la pensée économique courante, les gains de productivité représentent une condition nécessaire, mais pas suffisante, à la prospérité de la population, au niveau de la cohésion sociale et du financement des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs environnementaux européens, soit la neutralité carbone à l'horizon 2050. À ce titre, la croissance de la productivité est l'un des indicateurs sélectionnés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)¹.

¹ La liste officielle des indicateurs ODD (SDG) : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

2.1. Productivité, revenus réels et compétitivité

Les gains de productivité devraient être théoriquement le fondement d'une amélioration des revenus réels et de baisses des prix relatifs. Grâce aux gains de productivité, les entreprises peuvent aussi maintenir leur rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs et la création d'emplois. Ces différents éléments sont nécessaires pour un maintien de la compétitivité. Le CCE définit ainsi la compétitivité comme « *la capacité d'une économie d'améliorer, à un rythme similaire ou supérieur à celui observé dans des pays de structure comparable, le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un taux d'emploi élevé et un haut niveau de cohésion sociale, et ce de manière durable, c'est-à-dire sans détérioration de l'équilibre extérieur, et en s'assurant de la soutenabilité des finances publiques et de la soutenabilité environnementale* ».

L'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources peut aussi être un moyen de limiter la répercussion d'une hausse des coûts de ces ressources (tels que les coûts énergétiques) sur les prix des biens et services. Dans son dernier Rapport Emploi-Compétitivité (CCE 2023-2450), le CCE a souhaité analyser comment ont réagi les salaires, le marché de l'énergie, les politiques budgétaires, et les marchés de biens et services face au choc inflationniste, et quelles en ont été les conséquences économiques et sociales pour les ménages, les entreprises et l'État, afin d'en tirer les leçons pour les chocs futurs.

2.2. Productivité, cohésion sociale et environnement

Aux yeux du CCE, la productivité, le progrès social et des politiques environnementales ambitieuses peuvent aller de pair, mais cela ne se fait pas spontanément. **L'environnement détermine dans une large mesure les possibilités de créer des richesses** pour les générations futures. Préserver la planète implique d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de sauvegarder la biodiversité, de lutter contre le changement climatique (et ses conséquences) et de promouvoir la qualité de l'environnement (air, eau et sol). Dans ce but, il faut œuvrer à la transformation du système économique vers une économie neutre en carbone et garantissant une création de bien-être avec une utilisation circulaire des ressources la plus efficace possible.

Le CNP souligne dans son rapport que le changement climatique lui-même peut entraîner d'importantes pertes de productivité, notamment en raison des heures de travail perdues, des dommages causés au stock de capital et du passage de l'investissement dans le capital productif et l'innovation à l'investissement dans l'adaptation au changement climatique. Ces effets devraient s'aggraver avec l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. La transition vers une économie climatiquement neutre devrait également avoir des effets négatifs temporaires sur la productivité même si, à plus long terme, des politiques environnementales bien conçues peuvent avoir un impact positif sur l'innovation et, in fine, stimuler la productivité. Selon l'OIT², « le coût de l'inaction serait

² Conférence internationale du travail – 111^e session, 15 juin 2023, compte rendu des travaux n°7A. Voir également

infiniment supérieur à celui des investissements à réaliser d'urgence pour mettre en place des économies et des sociétés résilientes, inclusives et écologiquement durables ».

Pour le CCE (CCE 2022-3280), les **liens entre la productivité d'une part, et la prospérité, la cohésion sociale et l'environnement d'autre part** fonctionnent dans les deux sens. Ainsi, en matière de cohésion sociale, même si le sujet reste controversé dans la littérature économique, de plus en plus d'études³ tendent à indiquer que les inégalités auraient un impact négatif sur la croissance, du moins au-delà d'un certain seuil. Les effets des inégalités sur la situation des individus (par exemple en matière de bien-être, de revenu, d'éducation et de formation, de santé et d'accès à l'emploi ou aux nouvelles technologies) ont tendance à se renforcer. Ceci a pour conséquence de ralentir la diffusion des gains de productivité, la productivité globale et la croissance – qui sont essentielles à toute élévation du niveau de vie multidimensionnel. D'après l'OCDE (2018, p.91), « la sous-utilisation et la mauvaise affectation des ressources dans l'économie – notamment les travailleurs qui se trouvent pris au piège d'activités faiblement productives et d'entreprises n'ayant pas la capacité de s'adapter au contexte changeant – contribuent à la lenteur de la diffusion de l'innovation, aux divergences en termes de croissance de la productivité entre les entreprises à la frontière et celles qui sont à la traîne, et à l'affaiblissement général de la productivité globale ». Il est toutefois à noter que la Belgique figure parmi les pays où le niveau des inégalités de revenus, de même que l'écart salarial entre hommes et femmes, sont les plus contenus. Le risque de pauvreté pour les travailleurs est également bas, bien que les taux d'emploi soient comparativement faibles (Cordemans 2019)⁴. Assurer la prospérité de la population, renforcer la cohésion sociale et atteindre les objectifs environnementaux sont donc également des éléments cruciaux pour accroître la productivité.

2.3. Productivité et finances publiques

La Belgique est aujourd'hui confrontée à des défis concernant la soutenabilité à moyen et à long termes de ses finances publiques, situation qui a été aggravée cette dernière décennie par les crises financière, économique, sanitaire et énergétique. Cela pourrait limiter les possibilités de recours à des instruments budgétaires dans le futur. Dès lors, la croissance de la productivité est aussi nécessaire pour dégager les marges budgétaires permettant d'élargir la palette des choix politiques possibles et ainsi relever les défis tels que le vieillissement de la population, la cohésion sociale (en particulier garantir la viabilité de notre système de protection sociale à long terme) et les transitions écologique et numérique. Dans ses derniers rapports, le Comité d'étude sur le vieillissement a ainsi mis à chaque fois en évidence l'importance du contexte macroéconomique et plus particulièrement des gains de

le troisième volet du sixième rapport d'évaluation du GIEC (4 avril 2022) – (point C2 du résumé)

³ Cingano (2014), Dabla-Norris et al. (2015).

⁴ Les chiffres nationaux les plus récents montrent que les tendances de la pauvreté restent globalement stables par rapport aux années précédentes. Les mesures de soutien prises pendant la pandémie de COVID-19 ont permis d'empêcher une augmentation de la pauvreté, voire de la diminuer. Cela ne signifie pas que les conditions de vie se sont améliorées uniformément pour tous. Les groupes les plus vulnérables sont les personnes au chômage, les personnes issues de l'immigration, les parents isolés, les locataires et les personnes ayant un faible niveau d'éducation (Source : [Statbel](#)).

productivité lors de l'estimation du coût budgétaire du vieillissement. Une dette publique élevée et croissante réduit les options politiques disponibles, la marge de manœuvre politique, et elle est susceptible d'accroître la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt (comme observé actuellement) et des primes de risque.

2.4. Travaux du CCE : Horizon 2030-2050

Mené au sein du CCE, le projet Horizon 2030-2050 vise à interroger la manière dont notre organisation socio-économique peut répondre aux défis que représentent les différentes transitions (économique, technologique, climatique...) en étant tout à la fois durable, inclusive, et compétitive. La méthode de travail consiste à dessiner progressivement le monde dans lequel nous vivrons en traçant des routes possibles ; routes possibles entre lesquelles des choix politiques devront être effectués en tenant compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque option. 8 axes d'action ont été identifiés par le CCE : décarboner les activités ; préserver les écosystèmes ; maîtriser l'endettement public ; construire la résilience ; stimuler la productivité ; contenir l'inflation ; renforcer l'activité ; garantir un partage approprié de la valeur économique.

2.5. Coopération entre les niveaux de pouvoir

Le CCE insiste sur l'importance de la **coopération** entre les diverses entités du pays en vue de répondre aux défis posés. Dans le cadre d'un avis commun (CCE 2023-0301), les conseils économiques et sociaux fédéral et régionaux ont ainsi demandé aux gouvernements des différents niveaux de pouvoir de se mettre d'accord sur un programme concret de coopération, en vue de parvenir à une vision systémique intégrée et des projets de coopération à court terme dans une série de domaines (dont la fiscalité environnementale, la mobilité durable, la planification des infrastructures visant la transition vers une société climatiquement neutre, la politique industrielle, la recherche et développement, le financement et l'inclusion, entre autres en termes de genre), et de mettre sur pied un programme de recherche clair, harmonisé et concerté, ainsi que les investissements nécessaires. Les conseils ont par ailleurs remarqué que, dans le cadre institutionnel actuel, il était possible de faire beaucoup mieux, comme le démontrent les exemples de la plateforme intra-belge Économie circulaire et la vision interfédérale MaaS.

3. Constats

3.1. Diagnostic national

Dans ses différents rapports, le CNP a observé un ralentissement de la croissance de la productivité de l'économie totale en Belgique, comme dans les autres pays de comparaison, au cours des deux dernières décennies. Si l'évolution de la productivité horaire du travail a été préservée lors de la crise du COVID⁵ comparativement à la crise économique et financière de 2008, elle est par contre, en Belgique, négativement impactée par le ralentissement économique qui fait suite à la guerre en Ukraine.

Il convient toutefois de nuancer ce constat. La croissance de la valeur ajoutée, principal indicateur de richesse d'une économie, dépend d'une part de la productivité du travail et d'autre part des heures travaillées. Pour que l'économie belge se développe, il est important de combiner un niveau élevé du volume de travail et une croissance élevée de la productivité du travail – un défi également mis en carte dans des travaux récents du CCE (CCE 2022-2314). Entre 2019 et 2022, la croissance modeste, bien que positive, de la productivité du travail en Belgique s'est accompagnée d'une croissance significative du volume de travail, comme en témoigne la forte création d'emplois en 2021 et 2022. Par conséquent, la croissance de la valeur ajoutée (en volume) en Belgique a été supérieure à celle de la zone euro. Parmi les pays étudiés dans le rapport, seuls les Pays-Bas ont connu un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée (en volume) supérieur à celui de la Belgique, en réussissant à accroître de manière significative les deux facteurs cités (volume de travail et productivité). L'Allemagne a connu une contraction du volume de travail, la France une croissance négative de la productivité du travail.

De plus, les caractéristiques ou la nature de la croissance sont également importantes. Les incidences de la croissance économique sur la création d'emplois productifs dépendent non seulement du taux de croissance, mais aussi de l'efficacité avec laquelle la croissance se traduit en emplois productifs. Pour résoudre ces problèmes de gain de croissance de la productivité, les politiques de création d'emploi doivent se combiner avec et s'accompagner de politiques de création de valeur.

3.2. Diagnostic régional

Comme au niveau national, une tendance générale à la baisse de la croissance de la productivité a été observée par le CNP dans les trois Régions belges depuis plusieurs décennies. Sur l'ensemble de la période 2003-2020, les taux de croissance de la productivité horaire du travail diffèrent modérément d'une Région à l'autre (1,0% en moyenne annuelle en Flandre, 0,9% en Wallonie et 0,7% en Région bruxelloise).

⁵ Le recours élargi à la possibilité de chômage temporaire a en effet permis une adaptation rapide des heures travaillées, ce qui a entraîné une hausse de la productivité horaire en 2020.

Le rapport 2023 du CNP se penche plus particulièrement sur les liens entre productivité et exportations. Il confirme que les entreprises situées dans les branches d'activité les plus productives exportent davantage que les branches d'activité moins productives.

Les exportations sont importantes pour l'économie des Régions⁶. Les secteurs les plus productifs sont aussi les principaux contributeurs aux exportations. Chaque Région contribue également de façon plus ou moins importante aux exportations des autres Régions. Cela témoigne de l'importance du dialogue et de la coopération entre les Régions.

Dans ce cadre, le CCE invite une nouvelle fois le CNP à présenter ses résultats et à entrer en dialogue avec les différents Conseils économiques et sociaux régionaux du pays. Des domaines importants analysés par le CNP relèvent en effet de la responsabilité partielle ou exclusive des Régions ou des Communautés.

4. Leviers de la productivité et de la compétitivité

Dans son rapport annuel, le CNP identifie trois axes sur lesquels les politiques devraient se concentrer en priorité en vue de stimuler la croissance de la productivité : garantir des investissements publics suffisants, garantir une offre suffisante de main d'œuvre qualifiée, et stimuler l'innovation. Le CCE se penche sur ces trois axes avant de mettre en évidence quelques thématiques complémentaires également importantes pour assurer la croissance de la productivité et la compétitivité : la politique industrielle, la concurrence et le dialogue social.

4.1. Investissements

4.1.1. Investir pour assurer les transitions écologique et numérique

Selon le CNP, la croissance de la productivité, et de la productivité totale des facteurs (PTF) en particulier, nécessite des investissements suffisants dans des infrastructures de qualité. Cela concerne non seulement les investissements privés, mais aussi les investissements publics. Des investissements sont particulièrement importants pour réaliser les transitions écologique et numérique.

Le CCE partage cet avis. Les investissements sont importants en vue de se diriger vers une économie circulaire⁷ et une utilisation des ressources de plus en plus sobre. En effet, la transition écologique à mener va induire une obsolescence accélérée d'une part importante des équipements et du capital. Des investissements sont nécessaires dans les infrastructures liées, entre autres, à l'énergie et à la mobilité. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des

⁶ Respectivement 21, 82 et 25 milliards d'euros de valeur ajoutée brute ont été réalisés en 2015 pour les exportations dans les Régions bruxelloise, flamande et wallonne. Les exportations employaient respectivement 189 000, 895 000 et 300 000 personnes dans les 3 Régions susmentionnées.

⁷ À ce sujet, voir l'avis du CCE sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire (CCE et CFDD 2021).

produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire.

Il est également important de ne pas manquer la vague numérique, d'autant plus que les technologies numériques sont dites à usage général, ce qui signifie qu'elles peuvent être utilisées dans presque toutes les branches d'activité – à la condition que ces technologies soient suffisamment diffusées dans l'ensemble de l'économie. L'application de nouvelles technologies numériques est importante non seulement pour la croissance de la productivité⁸ mais aussi, à condition que le processus soit inclusif et juste, pour la prise en main d'un certain nombre de défis sociétaux (les soins de santé, la mobilité, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050). En effet, ce n'est que de cette façon que tous les acteurs seront disposés à collaborer à la transition numérique, une condition sine qua non du succès de celle-ci. La transformation numérique devrait créer de nouvelles possibilités d'emploi dans le domaine des technologies émergentes, tandis que d'autres emplois seront, probablement, entièrement ou partiellement automatisés.

4.1.2. Accélérer le rythme et l'ampleur des investissements

Dans un avis commun (CCE 2023-2500), le CCE et le Conseil national du travail (CNT) pointent une **nécessaire accélération du rythme et de l'ampleur des investissements tant publics que privés accompagnée d'un dialogue social** selon les règles légales et conventionnelles existantes afin que notre pays joue un rôle actif dans les transitions verte et numérique et ne soit pas à la traîne par rapport aux autres pays.

Réaliser les investissements publics appropriés nécessite des marges budgétaires et pour cela, le **nouveau cadre budgétaire européen doit intégrer des incitations plus fortes à l'investissement public tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques**. S'ils sont bien sélectionnés et réalisés, les investissements constituent une valeur ajoutée au regard de la croissance durable et de l'emploi mais aussi de la cohésion sociale. Ainsi, les investissements ont un effet positif sur la croissance potentielle et donc la croissance à long terme. La croissance potentielle est un élément essentiel pour garantir des finances publiques soutenables, en raison notamment des défis de long terme posés par le coût futur du vieillissement de la population et des coûts causés par les effets des changements climatiques, dans le prolongement des priorités énoncées dans le Green deal européen. Le CCE s'est prononcé sur la réforme de la gouvernance économique européenne à l'occasion de plusieurs avis⁹. Une synthèse des recommandations du CCE est reprise au chapitre 5.

Au niveau belge, une meilleure coordination budgétaire entre les entités fédérées permettrait à la Belgique d'atteindre plus facilement ses objectifs d'investissement public.

⁸ Voir OCDE (2019b).

⁹ CCE 2021-3530 : « Avis sur la consultation européenne portant sur le réexamen de la gouvernance économique européenne » ; CCE 2022-0950 : « La consultation européenne concernant le réexamen de la gouvernance économique européenne » ; CCE 2023-2185 : « Réforme de la gouvernance économique européenne ».

4.1.3. Création du Comité d'étude sur les investissements publics

Le Comité d'étude sur les investissements publics (CEIP), installé à l'initiative du gouvernement fédéral en septembre 2023, devra centraliser et développer de l'expertise en matière d'investissements publics au niveau fédéral et conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique d'investissement. Sa mission comporte cinq volets : (1) dresser un état des lieux thématique en matière d'investissements publics ; (2) identifier les besoins et les opportunités en matière d'investissements publics, notamment dans le cadre de la double transition (écologique et numérique) ; (3) identifier et évaluer les obstacles dans la mise en œuvre des investissements publics et des pistes de solutions ; (4) recommander des outils méthodologiques et procédures ; (5) inciter le dialogue technique entre les entités du pays en matière d'investissements publics et organiser l'échange de bonnes pratiques entre elles.

Dans la préparation des rapports et avis, le Comité devra travailler de concert avec d'autres institutions telles que le Conseil national de la productivité, le Conseil central de l'économie ou encore le Conseil fédéral du développement durable.

4.1.4. Favoriser les investissements privés

Les investissements publics doivent avoir un effet d'entraînement significatif sur l'investissement privé et sur sa résilience en général, ainsi qu'un effet multiplicateur démontrable sur le reste de l'économie.

Pour encourager les investissements privés, il faut un cadre réglementaire clair, cohérent et stable, garantissant aux investisseurs la sécurité juridique nécessaire. Celui-ci doit simultanément garantir les droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens, la protection de la santé et de l'environnement et éviter un impact négatif sur la vitalité des entreprises (CCE 2021-2780).

On peut en particulier viser à l'amélioration de l'accès au financement et au capital-risque pour les PME, en orientant et en attirant les investissements privés, en réduisant les risques liés aux projets innovants, en surmontant les défaillances du marché et en favorisant des liens plus étroits entre les instituts de recherche et les entreprises. Dans des domaines critiques, où il existe des barrières à l'entrée élevées et des coûts fixes importants, le déploiement d'une aide publique peut être justifiée dès lors que celle-ci est ciblée sur des projets présentant une valeur ajoutée claire afin de ne pas évincer les investissements privés et de préserver des finances publiques saines (Commission européenne 2022, p.16).

4.1.5. Marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, les pouvoirs publics ont également un rôle d'exemple à jouer en vue d'encourager les investissements en Belgique. Le CCE s'est prononcé à ce sujet dans un avis visant à tendre vers des marchés publics plus durables qui soutiennent au mieux l'activité et l'emploi local (CCE 2022-2610).

La Belgique performe très mal au niveau des retombées des marchés publics pour son économie. Un quart des marchés publics (24 %) du pays sont en effet attribués à des entreprises étrangères, alors que la moyenne européenne s'élève à 4 %. Plusieurs actions

peuvent dès lors être mises en place, selon le Conseil, pour maximiser les retombées des marchés publics sur l'économie belge et l'emploi local, tout en tenant compte du principe de réciprocité : concevoir des marchés publics circulaires, soutenir l'innovation, continuer la lutte contre le dumping social et la fraude sociale.

Selon le Conseil, il est également crucial de veiller à garantir le principe de proportionnalité¹⁰, en particulier en ce qui concerne l'accès des PME aux marchés publics. En Belgique, l'accès aux marchés publics pour les PME reste très compliqué et le pays est l'un des plus mauvais élèves européens en la matière.

4.2. Garantir une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée

Les profonds changements qui se produiront dans le monde du travail au cours des prochaines décennies doivent être anticipés et appellent une contribution de tous les acteurs impliqués. Les nouvelles formes d'organisation du travail, notamment, sont à la fois sources d'opportunités et de défis, entre autres en matière de protection sociale et de conditions de travail.

Ces changements impliquent une **responsabilité partagée** entre l'État (niveaux fédéral et régional), les interlocuteurs sociaux, les entreprises et les citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes en âge de travailler), y compris pour la formation tout au long de la vie. Le **dialogue social** doit faire partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

La double transition écologique et numérique nécessite de **nouvelles compétences** pour l'ensemble de la population. Comme le CNP le souligne, « les programmes d'éducation et de formation devraient intégrer suffisamment les nouvelles compétences nécessaires aux transitions auxquelles nous sommes confrontés ». Il est probable que les effets de la numérisation et de la décarbonation sur le bien-être des citoyens seront répartis de manière inégale. Ce qui exigera des réponses stratégiques fortes à tous les niveaux de décision. La transformation de l'économie sera une réussite si elle est durable, efficace dans l'utilisation des ressources mais en même temps créatrice de bien-être, inclusive où personne n'est laissé de côté et où la compétitivité et la viabilité des entreprises sont assurées. Elle vise également au renforcement de la résilience en remédiant notamment aux vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement.

La **réaffectation de la main-d'œuvre** entre les secteurs d'activité nécessitera des politiques publiques et des investissements dans la reconversion et/ou le perfectionnement professionnels pour permettre de relever efficacement les défis en matière de cohésion sociale et de compétitivité. Le CNT et le CCE plaident pour un apprentissage tout au long de la vie. Il est important que les filières de formations ne laissent personne de côté et puissent rencontrer les besoins des entreprises – petites et grandes. Ces filières devraient permettre,

¹⁰ Le principe de proportionnalité exige que toute mesure soit à la fois nécessaire et appropriée au regard du besoin à satisfaire.

pour tous les citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes en âge de travailler), de faciliter la transition professionnelle du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi mais aussi la transition entre emplois et notamment vers des secteurs et des professions émergents. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont déjà prévu des trajets de formation. La loi a instauré à partir du 01/01/2024 un droit individuel de 5 jours de formation par an pour un travailleur occupé à temps plein. Ce nombre de jours peut être réduit par CCT sectorielle et il n'est pas applicable dans les entreprises de moins de 10 travailleurs.

Les **entreprises**, pour s'adapter et rester compétitives, auront besoin de travailleurs disposant de compétences et de qualifications en phase avec les besoins du marché. C'est valable pour les entreprises existantes, mais aussi pour les entreprises naissantes et innovantes afin d'exploiter pleinement les opportunités de création d'emploi et de croissance. Cependant, pour répondre à leurs besoins de recrutement, elles devront tenir compte du nombre moins élevé de nouveaux entrants sur le marché du travail en raison du vieillissement de la population. En outre, pour (re)mobiliser les autres réserves de main-d'œuvre, il faudra notamment prendre en mains les défis des inadéquations entre l'offre et la demande de qualifications et de compétences. En l'état actuel, toutes choses étant égales par ailleurs, la pénurie de compétences et de qualifications engendrera une limitation de la croissance (CCE 2023-2500).

La Belgique fait face à d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Elle partage ce problème avec l'Autriche et les Pays-Bas, en tête du classement européen. Au fil du temps, ces difficultés se sont intensifiées dans les différentes Régions. La liste des métiers en pénurie est relativement diversifiée, mais trois secteurs notamment y sont surreprésentés : la construction, la santé et les technologies de l'information (Conseil supérieur de l'emploi, 2023). Les pénuries de main-d'œuvre observées risquent d'empêcher les entreprises d'innover et de profiter pleinement des opportunités offertes, par exemple, par le développement de l'e-commerce (CCE 2023-2422).

Du côté des **citoyens** (tant les futurs travailleurs que les personnes en âge de travailler), ceux-ci se retrouvent dans un marché du travail en constante évolution dans lequel les compétences et les qualifications évoluent elles aussi, ce qui peut entraîner des incertitudes pour leurs situations professionnelles et donc pour leurs situations sociales, avec un risque de nouvelles fractures sociales, au détriment surtout des personnes peu qualifiées. Le grand défi de l'amélioration de la concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail s'accompagne dès lors également du défi de la sécurisation des carrières professionnelles¹¹, laquelle doit permettre la mobilité sur le marché du travail tout en assurant une sécurité de revenu et une sécurité d'emploi décent durant l'entièreté de la carrière (CCE 2023-2500). Le CCE estime qu'il est important, en raison des impacts de la double transition écologique et numérique sur les besoins du marché de l'emploi et sur les travailleurs, d'encourager et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie afin de conserver et d'acquérir des compétences permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les

¹¹ La sécurisation des parcours professionnels accorde aux travailleurs les conditions pour mener à bien et garantir la stabilité de leurs projets professionnels, tout en tenant compte des besoins concrets et des réalités organisationnelles des entreprises.

transitions vers et au sein du marché du travail. À cette fin, il est d'ailleurs essentiel que l'employabilité de chacun soit encouragée au travers de la formation tout au long de la vie et dans le cadre d'une responsabilité partagée entre les individus, les employeurs et les pouvoirs publics afin de remédier à l'inadéquation qualitative et quantitative des compétences, et ainsi, pourvoir aux postes vacants.

4.2.1. Augmenter le taux d'emploi et réduire les inadéquations sur le marché du travail

Le CCE mène actuellement un diagnostic sur les carrières professionnelles en Belgique. Cette analyse vise à comprendre à quels moments les individus entrent et sortent du marché du travail et quelles en sont les raisons, afin, dans une phase ultérieure, de voir comment augmenter la participation au marché du travail des personnes en âge de travailler et réduire le taux de chômage global ainsi que de certains groupes spécifiques.

Deux objectifs prioritaires pour faire face aux enjeux du vieillissement sur le marché du travail ont été définis.

D'une part, **augmenter le taux d'emploi**, grâce à une meilleure (ré)insertion ou un meilleur maintien sur le marché du travail des personnes et, en particulier, des groupes à risques dont les travailleurs de 50 ans et plus, les jeunes, les personnes ayant un passé migratoire, les femmes, les peu qualifiés et les malades de longue durée. Concrètement, ceci peut notamment être encouragé en prévoyant des dispositifs d'aide, de soin et d'accueil pour les enfants et autres personnes dépendantes, qui soient disponibles en suffisance, de qualité, et accessibles géographiquement, financièrement et en termes d'horaires ; en supprimant les pièges à l'emploi ; en prévenant le risque de tomber en incapacité primaire et invalidité via des politiques de prévention, d'activation et de réintégration efficaces, en veillant à ce que la faisabilité et l'attractivité des emplois tiennent compte de la capacité de travail de la personne intéressée ; tout en veillant aux conditions de travail. Le CCE rappelle le lien entre emploi, productivité et valeur ajoutée, comme expliqué au chapitre 3.1.

D'autre part, **réduire les inadéquations sur le marché du travail**, en sensibilisant la population aux filières et aux orientations porteuses dans l'enseignement (par exemple les STEM¹², l'enseignement ou les soins de santé), en revalorisant certains métiers et les formations techniques et professionnelles, en améliorant les liens entre enseignement et marché du travail, en améliorant la mobilité (inter)régionale et la mobilité professionnelle, en encourageant la formation tout au long de la vie, en réduisant les pièges à la promotion, etc.

Le CCE a par ailleurs réalisé récemment une analyse approfondie de **l'insertion des jeunes** sur le marché du travail et de l'impact de la crise du COVID-19 sur ces groupes (CCE 2022-2210). Les jeunes peu qualifiés, les jeunes issus de l'immigration et les jeunes en situation de NEET (qui ne sont ni à l'emploi et ne suivent ni enseignement, ni formation), ont été identifiés comme des groupes sur lesquels la politique doit être axée afin d'améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail et d'éviter que les jeunes vulnérables ne s'éloignent trop du

¹² Les orientations STEM sont définies comme des diplômes en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, fabrication et construction.

marché du travail. Le CCE souligne la valeur d'exemple du secteur public s'agissant du développement de trajets d'insertion des personnes vulnérables sur le marché du travail.

4.3. Innovation

Comme l'indique le CNP, la Belgique dispose d'atouts en matière de recherche et d'innovation. Dans l'European Innovation Scoreboard, qui fournit annuellement une évolution comparative des performances en matière de recherche et d'innovation pour les États membres de l'UE, la Commission européenne (2023) place ainsi la Belgique dans le groupe des leaders de l'innovation en 2023, en compagnie des Pays-Bas, du Danemark, de la Finlande et de la Suède.

Le CNP souligne que le lien entre l'innovation et la productivité est particulièrement complexe. Ainsi, lors de changements technologiques majeurs, les gains de productivité peuvent prendre du temps à se matérialiser. Il est important de réfléchir à la manière de maximiser les chances d'une telle matérialisation. Il est dans ce cadre important pour le CNP de comprendre pourquoi les dépenses de R&D n'ont cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre 3,22 % du PIB en 2021, alors que la croissance de la PTF a continué à ralentir.

Le CNP met en avant une série de points d'attention pour le système d'innovation belge : examiner comment les mesures de soutien à la R&D peuvent encore être optimisées en vue de maximiser les retombées de la R&D réalisées (notamment en examinant comment mieux aligner les mesures fédérales et régionales de soutien à la R&D) ; faciliter le processus de dynamisation des entreprises (via une politique axée sur les start-ups et scale-ups, et l'organisation d'un fonctionnement sain du marché) ; examiner si la politique d'innovation en Belgique est suffisamment orientée, entre autres vers une économie à faible émission de carbone.

4.3.1. Les politiques publiques en faveur de la R&D

La Belgique fait face à des constats ou des recommandations répétés d'instances nationales (le Bureau fédéral du plan¹³, la Cour des comptes¹⁴) et internationales (la Commission européenne, l'OCDE¹⁵) quant à deux pistes d'amélioration possibles concernant les mesures de soutien à la R&D.

La première piste concerne une meilleure efficacité de certaines mesures de soutien à la R&D. La Cour des comptes (2021) constate notamment que les niveaux politiques fédéral et régional ne se concertent et ne collaborent pas assez pour harmoniser et coordonner leurs politiques en matière de R&D et d'innovation. Dans son dernier rapport pays, la Commission européenne (2023, p.58) indique quant à elle que « le crédit d'impôt R&D et la déduction fiscale des revenus de brevets sont discutables, tandis que d'autres aides publiques à la R&D se sont

¹³ Cf. Dumont (2019, 2022).

¹⁴ Cf. Cour des comptes (2021).

¹⁵ Cf. OCDE (2019a).

révélées plus efficaces ». La déduction des revenus de brevets a été remplacée en 2016 (et supprimée en 2021) par une déduction pour revenus d'innovation.

La seconde piste d'amélioration concerne une meilleure valorisation des résultats de la R&D financée par les pouvoirs publics au niveau de l'activité économique et de l'emploi.

4.3.2. Diffusion de l'innovation

Dans son rapport, le CNP constate que la croissance de la productivité est importante dans les entreprises belges situées à la frontière technologique (ce qui témoigne du fait que les nouvelles technologies créent des gains de productivité dans ces entreprises), mais que l'écart avec les autres entreprises s'accroît. Cela semble indiquer que la diffusion technologique est un problème.

Une attention particulière doit être accordée à la manière dont la diffusion peut être stimulée. Si la création de nouvelles technologies est évidemment importante, la diffusion de ces technologies est également considérée comme une source importante de croissance de la productivité agrégée. La divergence croissante de la productivité entre les entreprises qui se trouvent à la frontière technologique mondiale – ce qui signifie qu'elles sont parmi les plus performantes de leur branche d'activité au niveau international – et celles qui sont à la traîne est souvent attribuée à un manque de diffusion des technologies et des connaissances développées à la frontière (CCE 2021-2685). Des recherches supplémentaires apparaissent nécessaires pour comprendre comment améliorer concrètement ce processus de diffusion de l'innovation. Un des axes essentiels – et qui est spécifique à la Belgique – est le rôle joué par les innovateurs, à savoir les centres de recherche collective et de diffusion de l'innovation (en particulier vers les PME) qui sont organisés au niveau sectoriel.

4.3.3. Dynamisme entrepreneurial

Le faible dynamisme des entreprises en Belgique est considéré par la Commission européenne (2023, p.3) comme une explication possible de la faible croissance de la productivité. En effet, la Commission relève que le ratio entre les enregistrements d'entreprises et les faillites en Belgique est l'un des taux les plus bas de l'UE, ce qui témoigne d'un manque de dynamisme des entreprises. Le CCE fait remarquer que le dynamisme entrepreneurial ne peut être réduit à la création et la disparition des entreprises, mais concerne également le développement des entreprises existantes. Une dynamique d'innovation doit être poursuivie et encouragée dans l'ensemble des entreprises, nouvelles comme existantes.

Le CCE souligne l'importance de disposer d'un cadre réglementaire qui facilite l'entrée de nouvelles firmes à haut potentiel et la sortie ou la réorientation des firmes les moins efficaces, et qui permet aux entreprises de se développer et de mettre en place des conditions favorables à l'accroissement de l'efficacité. Dans ce cadre, le Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) prévoit une réforme visant à simplifier la charge administrative des entreprises en numérisant entièrement la procédure de création, de modification et de dissolution des personnes juridiques. Il prévoit également une intensification de la numérisation de l'administration publique afin de permettre aux autorités d'accéder directement aux données sur la base du principe de la transmission unique d'informations.

Par ailleurs, il conviendrait d'étudier l'impact des réformes de la législation relative aux faillites de 2018 et 2021 sur le dynamisme entrepreneurial¹⁶.

4.4. Thématiques complémentaires

4.4.1. Politique industrielle

Pour assurer les transitions écologique et numérique, il faudra veiller à renforcer la résilience de nos chaînes de valeur en réduisant notre dépendance aux autres blocs géopolitiques et en diversifiant nos sources d'approvisionnement (CCE 2023-2500). On peut penser par exemple à la dépendance de la Belgique en matière de terres rares, de matières premières critiques¹⁷, d'énergie, de composants électroniques... Cela importe d'autant plus que la Belgique est caractérisée par une consommation primaire d'énergie bien plus élevée que celle des pays voisins – due tant à une consommation plus élevée du secteur de l'énergie qu'à une consommation finale à usage énergétique (en particulier au niveau du secteur de l'industrie¹⁸ et du secteur du transport) plus élevée que dans les pays voisins (CCE 2023-2430, p.31).

La Commission européenne a publié récemment son « **Green Deal Industrial Plan** » pour la neutralité climatique afin de stimuler le développement des technologies propres dans l'UE et d'assurer l'autonomie stratégique de l'UE en réduisant sa dépendance à l'égard des pays tiers. Elle cherche ainsi à éviter un détournement de l'investissement européen vers les États-Unis sans susciter une course aux subventions entre États membres qui fragiliserait les règles de concurrence équitables. Ce plan constitue un pas positif dans la volonté d'articuler davantage le Green Deal et un agenda de compétitivité et une politique industrielle moderne. Dans la conduite des politiques publiques – et notamment à travers les marchés publics (cf. 4.1) –, il est important que la Belgique joue un rôle dans la révolution des technologies propres, tout en poursuivant des objectifs en matière de recherche, d'innovation, d'emploi, de formation, de création d'entreprises, de lutte contre la pauvreté et de revitalisation du tissu industriel.

Toutefois, l'assouplissement et la perspective d'un recours accru aux aides d'État dans l'UE suscitent des questions quant au maintien du « level playing field » intra-européen et de la saine concurrence ; surtout à la lumière de la situation budgétaire de la Belgique (qui ne dispose pas des mêmes moyens que d'autres plus grands États membres qui ont massivement recours aux aides d'État).

¹⁶ Une réforme de la réglementation sur les faillites est entrée en vigueur en Belgique le 1^{er} mai 2018. En 2021, le gouvernement fédéral a également procédé à une réforme visant à assouplir l'accès à la procédure de réorganisation judiciaire en Belgique.

¹⁷ Cf. Buysse et Essers (2023).

¹⁸ L'industrie belge est spécialisée dans quelques secteurs spécifiques intensifs en énergie (comme l'industrie chimique et pétrochimique, l'industrie liée au ciment, au béton, l'industrie du papier, et l'industrie liée au métal).

4.4.2. Concurrence

Les questions de concurrence et de concentration constituent une problématique importante eu égard notamment à la concentration du pouvoir de marché ces dernières années aux mains de quelques acteurs, dont certaines plateformes en ligne mais aussi certains secteurs de services. Il subsiste des **obstacles à la concurrence** dans plusieurs secteurs de services, comme le rappellent régulièrement la Commission européenne (2023) et l'OCDE (2020). Ces problèmes de concurrence peuvent constituer un des facteurs explicatifs de la dispersion croissante des performances de productivité entre les entreprises les plus et les moins productives. À cet égard, il convient de souligner qu'en 2021, la Belgique a vu doubler sa proportion de directives liées au marché unique non transposées dans le droit national. La Belgique fait l'objet d'un plus grand nombre de procédures d'infraction que la moyenne de l'UE (Commission européenne 2023, p.63).

Vu l'effet négatif d'une concurrence entravée sur la productivité, le CCE demande que le CNP donne priorité à ce problème dans ses analyses futures.

Le CCE (2021-2780) a déjà souligné à plusieurs reprises le rôle important de **l'Autorité belge de la concurrence** (ABC) dans la poursuite des pratiques anticoncurrentielles, dans le contrôle des principales opérations de concentration et de fusion et en ce qui concerne les abus de position de dépendance économique (B2B) (loi du 4 avril 2019). Si l'ABC s'est vu octroyer une augmentation significative de son budget lui permettant de recruter du personnel additionnel et de procéder à des investissements pour améliorer l'efficacité de son action, l'absence actuelle d'un président nommé porte atteinte au bon fonctionnement de l'ABC et est de ce fait préjudiciable pour les consommateurs et les entreprises. La CCS Concurrence s'est dès lors récemment adressée par [lettre](#) au gouvernement pour lui prier de nommer un président de l'ABC dans les meilleurs délais. L'augmentation des moyens de l'ABC lui a par ailleurs permis d'élargir son champ d'analyse et de se focaliser sur certains secteurs prioritaires. Le CCE plaide pour une augmentation additionnelle du budget afin de donner à l'ABC les moyens suffisants pour analyser de manière approfondie l'ensemble des secteurs de l'économie belge.

Pour combiner des gains de productivité et l'atteinte des défis identifiés précédemment, il faut un cadre propice de politiques publiques qui doivent être bien conçues et cohérentes et garantir un « **level playing field** ». Promouvoir une gouvernance et des relations commerciales qui garantissent un « level playing field » pour les entreprises permet en effet d'éviter une concurrence déloyale avec des entreprises étrangères soumises à des législations moins contraignantes en matière (entre autres) de droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens, ou encore de protection de la santé et de l'environnement.

4.4.3. Dialogue social

Les données réunies notamment par l'OCDE attestent que les pays dans lesquels le dialogue social est solide se caractérisent souvent par de meilleures performances économiques et une répartition plus équitable des revenus (OCDE 2018a ; Dosi et al. 2020). Les perspectives de l'emploi de l'OCDE (Araki et al. 2022) étudient plusieurs enjeux structurels qui présentent un intérêt pour le fonctionnement et l'inclusivité du marché du travail dans un certain nombre de pays, comme le phénomène de concentration qui crée une situation de monopsonie sur le

marché du travail. Le pouvoir de monopsonne, défini comme une situation dans laquelle les salaires sont fixés en dessous de ce qui prévaudrait sur un marché plus concurrentiel, est comparable au pouvoir de monopole en ce qu'il engendre des pertes d'efficacité économique et entraîne une baisse de la production de l'entreprise et de la qualité des emplois. La proportion de travailleurs en Belgique présents sur des marchés du travail qui sont modérément ou fortement concentrés est faible en comparaison avec les autres pays de l'OCDE étudiés.

Il ressort des travaux [d'Eurofound](#) (2016) que des relations industrielles solides, efficaces et opérationnelles présentent les caractéristiques suivantes :

- ce sont des mécanismes efficaces impliquant les employeurs et les salariés dans la recherche de meilleures performances commerciales et de résultats équitables, conformément au principe de subsidiarité horizontale¹⁹,
- ce sont des outils destinés à redistribuer les revenus et à atteindre la paix sociale,
- elles apportent un ensemble de valeurs collectives (telles que la confiance, la paix sociale et la cohésion), non seulement pour les acteurs pertinents, mais aussi pour la société dans son ensemble.

À cet égard, il faut souligner l'importance du contenu et de la qualité du dialogue social.

5. La réforme de la gouvernance économique européenne

Depuis la communication de la Commission européenne (CE) en février 2020, dans laquelle elle évalue le cadre de gouvernance économique de l'UE, le CCE s'est engagé dans l'organisation d'un débat sur les finances publiques et a souhaité apporter sa contribution au débat sur le cadre budgétaire européen à travers la publication de plusieurs avis.

Pour le CCE, il est nécessaire de réformer le cadre budgétaire européen car :

- Il ne permet pas d'atteindre de façon suffisante ses objectifs, à savoir garantir le bon fonctionnement du marché unique et de l'union monétaire, réduire le risque d'une contagion liée à une crise de la dette entre les États membres en dehors de mécanisme d'ajustement entre États membres de l'union monétaire et veiller à ce que la dette de chaque État reste soutenable ;
- Il ne répond pas à un besoin de simplicité et de transparence des règles européennes ;
- Il ne stimule pas suffisamment l'investissement public.

¹⁹ Selon le principe de « subsidiarité horizontale », les partenaires sociaux sont les mieux placés pour déterminer si un accord doit être mis en œuvre au niveau des partenaires sociaux et des États membres ou au niveau de l'UE (Source : www.eurofound.europa.eu/fr/node/23779).

Le CCE a alors proposé quatre pistes de réformes des règles européennes à privilégier, à savoir :

- Le remplacement de la norme du déficit structurel et ses modalités par une norme de dépenses ;
- L'introduction d'une trajectoire de dette différenciée pour chaque État membre, à un niveau qui garantirait avec une grande probabilité la soutenabilité des finances publiques;
- Des normes européennes qui encouragent les investissements européens ;
- L'introduction d'une politique plus intégrée qui doit compléter la politique monétaire.

Dans son avis du 20 septembre 2023 sur la réforme de la gouvernance économique européenne, le CCE regrette que dans le cadre proposé par la Commission européenne (CE), les investissements publics en faveur de la transition écologique et les autres priorités européennes²⁰ ne feront pas l'objet d'un traitement particulier.

Le nouveau cadre budgétaire devrait encourager l'augmentation du niveau des investissements. Aujourd'hui, dans les propositions de la Commission, c'est uniquement prévu lorsque les États membres (EM) qui ne répondent pas au critère de déficit ou de dette choisissent une période de consolidation de 7 ans au lieu de 4. Pour tous les autres EM, aucun objectif chiffré n'est imposé en ce qui concerne le niveau des investissements publics. Pour le CCE, certains projets d'investissement public devraient être exclus de la norme de déficit. Ceci concerne les dossiers d'investissement ponctuels, clairement identifiables, qui renforcent la position nette des actifs et ont un effet multiplicateur démontrable sur la croissance économique (de sorte que la dette contractée est remboursée). Un certain seuil de matérialité peut s'appliquer à ces investissements. Les investissements qui devraient être exclus des calculs du déficit (mais pour lesquels les emprunts augmentent bien la position de la dette) sont donc des investissements nets. À titre alternatif, la règle de comptabilité pour l'enregistrement des investissements dans SEC 2010 devrait pouvoir être adaptée, pour que seuls les amortissements des investissements soient repris dans le budget.

Un traitement plus flexible des investissements ne supprime pas, par ailleurs, la nécessité de mener une politique budgétaire saine. Il demeure essentiel de veiller à la soutenabilité de la dette publique et de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

La question de l'émission de la création d'une « capacité budgétaire » commune financée entre autres par un endettement commun reste peu consensuelle dans l'UE. Un tel instrument permettrait pourtant d'accroître l'investissement public européen, pour renforcer la

²⁰ Les priorités communes de l'Union sont les suivantes : (a) le pacte vert pour l'Europe, notamment la transition vers la neutralité climatique d'ici 2050 et sa transposition au niveau national par l'intermédiaire des plans nationaux en matière d'énergie et de climat ; (b) Le socle européen des droits sociaux, y compris les objectifs connexes en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté d'ici à 2030 ; (c) le programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030, qui se reflète au niveau national dans les feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique ; (d) la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense – Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales.

souveraineté de l'UE et soutenir la double transition, numérique et écologique, à l'image de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Le CCE est favorable à un instrument de suivi de la FRR qui renforce le budget pour les investissements dans la transition et qui permettrait aussi de créer des conditions de concurrence équitables pour attirer des investissements cruciaux, notamment pour les transitions numérique, énergétique et climatique.

6. Dialogue avec le CNP et travaux futurs

Le CCE estime utile que le CNP établisse un **programme de travail** sur plusieurs années et qu'il présente une vue sur l'avancement des travaux en cours, ainsi que sur les prochains travaux envisagés.

Le CCE tient à rappeler que le **dialogue** avec le Conseil national de la productivité est important pour que ce dernier puisse s'informer de l'évolution du processus d'appropriation au sein du CCE ainsi que pour garantir une cohérence des analyses et des méthodologies utilisées dans le débat national en matière de productivité et de compétitivité. De plus, il est indispensable d'être à l'écoute des positions exprimées par les différentes organisations représentatives de sorte à pouvoir définir les intérêts qui sont sous-jacents de ces positions. Par ailleurs, il convient de définir les critères communs autour desquels les différentes propositions de politique économique devront être testées pour être acceptées par le plus grand nombre.

Améliorer la compréhension quant à l'évolution de la productivité et de la compétitivité en Belgique permet de mieux définir les politiques publiques susceptibles de stimuler la productivité ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. La mise en exergue de la complémentarité et de la cohérence des politiques publiques par le CNP constitue sans aucun doute un apport important des travaux menés par cette institution sur les déterminants de la productivité. À cet égard, le CNP doit pouvoir mener des analyses approfondies, notamment sur la base des demandes formulées par le CCE. Pour cela, il doit pouvoir faire appel à des experts externes. Le CCE demande que des **ressources** soient mises à la disposition du CNP à cette fin.

7. Bibliographie

ARAKI, S., ET AL. (2022), « Monopsonne et concentration sur le marché du travail », dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2022 : Reconstruire des marchés du travail plus inclusifs*, Éditions OCDE, Paris.

BUYSSE, K., ET D. ESSERS (2023), « Critical raw materials : from dependency to open strategic autonomy ? », BNB, Revue économique n°13.

CCE (2021), « [Rapport – R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#) », CCE 2021-2685.

CCE (2021), « [Avis portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la productivité](#) », CCE 2021-2780.

CCE (2021), « [Avis sur la consultation européenne portant sur le réexamen de la gouvernance économique européenne](#) », CCE 2021-3530.

CCE (2022) : « [La consultation européenne concernant le réexamen de la gouvernance économique européenne](#) », CCE 2022-0950.

CCE (2022), « [Rapport – Diagnostic de l'insertion des jeunes sur le marché du travail et impact de la crise du COVID-19](#) », CCE 2022-2210.

CCE (2022), « [Analyse du modèle de croissance belge : création et répartition de la valeur ajoutée en Belgique de 1996 à 2018](#) », CCE 2022-2314.

CCE (2022), « [Vers des marchés publics plus durables, qui soutiennent au mieux l'activité et l'emploi local](#) », CCE 2022-2610.

CCE (2022), « [Avis portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la productivité](#) », CCE 2022-3280.

CCE (2023), « [Avis sur la révision du Plan National Energie-Climat 2030](#) », CCE 2023-0301.

CCE (2023), « [Réforme de la gouvernance économique européenne](#) », CCE 2023-2185.

CCE (2023), « [Analyse de Porter : Compétitivité structurelle de l'e-commerce B2C belge](#) », CCE 2023-2422.

CCE (2023), « [Causes et conséquences de l'inflation généralisée au niveau mondial](#) », Rapport Emploi-Compétitivité 2023, CCE 2023-2450.

CCE et CFDD (2021), « [Avis sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire](#) », CCE 2021-2240.

CCE et CNT (2023), « [Avis relatif à l'emploi, l'enseignement et la formation dans le cadre de la Conférence pour une transition juste](#) », CCE 2023-2500, CNT Avis 2.383.

CINGANO, F. (2014), « Trends in Income Inequality and Its Impact on Economic Growth », OECD SEM Working Paper N° 163.

Commission européenne (2022), « Vers une économie verte, numérique et résiliente : notre modèle européen de croissance », Communication de la Commission européenne, COM(2022) 83 final.

Commission européenne (2023), « European Innovation Scoreboard 2023 », Luxembourg.

Commission européenne (2023), « Rapport par pays 2023 – Belgique », Bruxelles.

CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ (2021), « Rapport annuel 2021 ».

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2023), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions - Juillet 2023.

CORDEMAN, N. (2019), « Inclusive growth: a new societal paradigm? », BNB Economic Review, juin 2019, pp.1-22.

COUR DES COMPTES (2021), « Mesures d'aide à la recherche et au développement à l'impôt des sociétés », Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants, Bruxelles, novembre 2021.

DABLA-NORRIS E., K. KOCHHAR, N. SUPHAPHIPHAT, F. RICKA et E. TSOUNTA (2015), « Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective », IMF Staff Discussion Note 15 / 13, juin 2015.

DOSI, G., R. FREEMAN, M. PEREIRA, A. ROVENTINI et M.E. VIRGILLITO (2020), « The impact of deunionization on the growth and dispersion of productivity and pay », National Bureau of Economic Research, janvier 2020.

DUMONT, M. (2019), « Tax incentives for R&D in Belgium – Third evaluation », WP 04-19, 77 pp.

DUMONT, M. (2022), « Public support to business research and development in Belgium – Fourth evaluation », novembre 2022.

EUROFOUND (2016), « Cartographie des dimensions clés des relations industrielles en Europe », septembre 2016.

OCDE (2018a), « Employment Outlook 2018 », Publications OCDE, Paris.

OCDE (2018b), « L'articulation entre productivité et inclusivité », Editions OCDE, Paris.

OCDE (2019a), In-Depth Productivity Review of Belgium, Éditions OCDE, Paris, 2019, p. 29-30.

OCDE (2019b), « Transformation numérique et productivité : une histoire de complémentarités », dans *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2019 Numéro 1*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2020), « OECD Economic Surveys: Belgium 2020 », OECD Publishing, Paris.